

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date : 29 juin 2026****Objet : Information relative au remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire
N° 2026-06-29/01**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23Présents : 19Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Marie-Françoise DESORMIERE, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Othylie DUBOIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absente : Mme Romane BOUILLET.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD et Philippe CREMONT.

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à Mme Monique REMONTET, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE et M. Philippe CREMONT à M. Laurent BELUZE.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juin 2026.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GOUTAUDIER.

Vu le Code électoral, notamment les dispositions relatives au remplacement des conseillers municipaux élus au scrutin de liste ;

Vu la démission de Mme ROLLIER Caroline, conseillère municipale, reçue en mairie le 23 juin 2026 ;

Considérant la vacance du siège de conseiller municipal résultant de la démission de Mme ROLLIER Caroline, conseillère municipale ;

Considérant que le premier candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Renaison Demain », Mme BOUILLET Romane, a fait connaître par écrit, le 23 juin 2026, son accord ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte de la démission de Mme ROLLIER Caroline, conseillère municipale et de son remplacement de plein droit par Mme BOUILLET Romane, suivant dans l'ordre de la liste « Renaison Demain », conformément aux dispositions du Code électoral, à compter du 24/06/2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de Séance,
Frédéric GOUTAUDIER

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260629-2026-06-29_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026

Publication : 01/07/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE